

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [igariepy-csslaval-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2efe8450e42ec878443ffa1c>

Date d'obtention : 2024-11-05 19:48:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et de remplir la grille avec lui. S'il y a d'autres personnes concernées, de continuer à évaluer l'incident avec la grille pour chacune des personnes. À la lueur des grilles, déterminer si l'activité est un acte impulsif ou malveillant. Rencontrer l'instigateur pour lui confisquer son téléphone et selon la nature de l'acte, continuer l'intervention avec lui (la grille) ou appeler directement le service de police. S'assurer d'un plan de sécurité et de communiquer avec les parents pour leur expliquer le protocole sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut aller valider l'information avec tout le monde. Par exemple, dans la vignette que la fille partage qu'elle était en bikini sur la photo, d'aller quand même valider avec celui qui l'a reçu pour voir si le protocole se déclenche ou pas.

Départager aussi ce qui appartient à l'école ou non. De rediriger vers le bon service le cas échéant (ex. le parent ou celle qui a envoyé une photo avec un jeune de 19 ans).

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que les adolescents ne savent pas le côté légal du sextage. Lorsqu'ils viennent se confier, je ne crois pas qu'ils s'attendent à un protocole spécifique de cette envergure. C'est l'effet de surprise envers toute cette procédure qui je crois peut faire peur et peut faire en sorte qu'ils ne reviendraient peut-être pas se confier. Plus précisément pour les étapes de confiscation des téléphones et de l'appel au policier pour qu'ils aillent récupérer leur téléphone auprès d'eux.